

Ils agissent contre la malforestation

Créée en 2019, l'association États sauvages conjugue actions de sensibilisation et projets de protection. Son but : préserver la biodiversité et les milieux naturels.

Texte : Omar Mahdi – Photos : États sauvages


C'était il y a cinq ans. L'association États sauvages voyait le jour à la suite d'un constat fait par Julie de Saint Blanquat, sa présidente, et Cédric Diridollou, son trésorier : partout, la nature est en souffrance. « *Nous avons ressenti le besoin d'agir concrètement*, explique Julie. *Et, afin d'avoir un poids plus important pour porter des missions de grande ampleur, le collectif est apparu comme la bonne réponse.* »

Des actions en métropole

Les premières actions ont démarré grâce à un financement participatif efficace. « *Mais nos finances sont limitées*, souligne la présidente. *À ce jour, nous n'avons toujours pas d'équipe salariée. En 2023, États sauvages comptait 141 adhérents, dont les 9 membres actifs incluant le conseil d'administration, et 46 bénévoles. Nos atouts, ce sont donc l'huile de coude et la créativité!* » Faute de moyens, mais surtout parce que cela lui semble contre-intuitif de réaliser des missions lointaines, qui induiraient une forte empreinte carbone, l'association se concentre sur la France métropolitaine. Ses actions vont des ateliers de sensibilisation aux écogestes, gérés par les bénévoles, à la collecte de déchets dans les espaces naturels, en passant par des webinaires – une vingtaine a été organisée à ce jour.

Préserver et rétablir le dialogue

Mais son action emblématique est le « *Projet forêt sauvage* ». Sa finalité : acquérir des parcelles forestières grâce au financement participatif citoyen et au soutien de mécènes engagés, et les laisser ensuite en libre évolution. Entre 2021 et 2023, 14,5 hectares de forêts dans le Cantal, les Vosges, la Normandie et l'Île-de-France ont ainsi été mis en réserve, ce qui les soustrait de fait à la malforestation, c'est-à-dire à l'exploitation et à la mauvaise gestion des forêts. Résultat : la biodiversité est protégée tout en maintenant des puits de carbone actifs.



L'équipe d'États sauvages lors du relevé de l'Indice de biodiversité potentielle (IBP) dans les Vosges.



Séance photo pour ce vieux châtaignier mort, très bel arbre-habitat dans la forêt du Cantal.



Une fois rachetés, les hectares de forêt (ici dans le Cantal) peuvent prospérer en libre évolution.

« Nos atouts, ce sont surtout l'huile de coude et la créativité. »



Les bénévoles sont essentiels, comme lors des opérations de nettoyage des déchets (ici en Ile-de-France).

Autre projet en cours, « Ma forêt est vivante ! ». Lors d'ateliers en milieu forestier, les personnes intéressées découvrent l'Indice de biodiversité potentielle (IBP) et s'approprient les clés qui leur permettront, en tant que citoyens, de renouer le dialogue avec les professionnels et les propriétaires de forêts, et de peser sur les prises de décisions en matière de gestion forestière. 🌿

Un soutien primordial

Toutes les actions de l'association sont financées par le soutien direct des adhérents. L'adhésion coûte 15 € par an (soit 5,10 € après déduction fiscale). On peut faire un don, défiscalisable aussi à hauteur de 66 %. Une aide précieuse pour une structure encore jeune et de taille modeste.

• **Tous les renseignements sur etatssauvages.org**